

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30912**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Arts, Lettres et Langues Mention « Lettres »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Moulin - Lyon 3, Ecole normale supérieure de Lyon (ENS)	Présidente, Présidente, Président, Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

131 Français, littérature et civilisation française

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Lettres** » certifie les étudiants et les professionnels aux activités suivantes :

- L'argumentation et la rédaction d'analyses linguistiques et textuelles
- La rédaction en langue française et en langue anglaise de documents et supports de communication au service des entreprises et des administrations
- L'approfondissement de la pratique de la langue française (orale et écrite) et du vocabulaire de l'herméneutique pour les étudiants étrangers
- La critique littéraire
- La création littéraire et l'ouverture aux pratiques artistiques contemporaines (Littérature, performance, arts visuels)

Le Master Mention « **Lettres** » propose cinq parcours :

- **Lettres modernes : option langue française, littérature française, littérature comparée, francophonie**
- **Linguistique et stylistique des textes littéraires**
- **Lettres modernes à l'international : parcours international d'études françaises**
- **Lettres et entreprise : lettres appliquées à la rédaction professionnelle**
- **Création littéraire (Parcours non ouvert pour l'année 2018-2019)**

- **Parcours « Lettres modernes : option langue française, littérature française, littérature comparée, francophonie » :**
 - Connaître l'histoire littéraire des textes en français du Moyen-Age à nos jours
 - Analyser, interpréter des textes, des discours et des lectures francophones et comparées du Moyen Âge à nos jours
 - Produire un discours critique argumenté, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral
 - Connaître le fonctionnement du champ de l'édition et de la conservation

- **Parcours « Linguistique et stylistique des textes littéraires » :**
 - Etudier la langue française selon une approche linguistique pluridisciplinaire : sémantique, sémiotique, sociolinguistique, langues en interaction, grammaire, textuelle)
 - Situer les pratiques de lecture dans la tradition des disciplines du texte : grammaire, rhétorique, herméneutique
 - Articuler l'analyse linguistique et la lecture critique des textes, en les ouvrant à l'analyse du discours
 - Contextualiser les faits de langage et décrire les relations intertextuelles dans les corpus anciens et modernes

- **Parcours « Lettres modernes à l'international » :**
 - Approfondir des bases théoriques et méthodologiques de l'analyse des textes et des discours
 - Maîtriser la langue française (orale et écrite) et le vocabulaire de l'herméneutique
 - Analyser des textes selon une méthodologie rigoureuse (explication linéaire, commentaire composé, synthèse...)
 - *Connaître* l'histoire littéraire des textes en France du Moyen-Age à nos jours

- **Parcours « Lettres et entreprise : lettres appliquées à la rédaction professionnelle » :**
 - Maîtriser les contraintes d'écriture liées à des situations professionnelles en français et en anglais
 - Concevoir des plans et des stratégies de communication d'entreprise
 - Connaître les codes de l'écriture web et maîtriser les logiciels de bureautique courants (*chaîne* graphique.)
 - Connaître les méthodes d'accès aux ressources de documentation numérique et les exploiter de façon critique
 - Exploiter des sites anglophones et acquérir un lexique spécialisé

- Parcours « Création littéraire » :

- Pratiquer l'écriture créative
- Éditer, diffuser et publier son travail personnel
- Connaître le fonctionnement du champ littéraire contemporain

- Capacités communes aux diplômes de Master :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse ;
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique ;
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

J Information et communication

N Activités de services administratifs et de soutien

O Administration publique

R Art, spectacle et activités récréatives

- Etablissements culturels (Musées, théâtres, festivals...)
- Entreprises commerciales et industrielles
- Agence de conseil en communication
- Edition
- Presse
- Administration nationale
- Collectivités territoriales
- Métiers de la conservation (bibliothèques grand public et/ou spécialisées ; archivage, en particulier numérique)
- Animation culturelle et/ou artistique : programmation et organisation d'événements, en milieu institutionnel et/ou associatif
 - Rédacteur professionnel (écrits journalistiques, comptes rendus...)
 - Rédacteur-concepteur
 - Chargé de communication
 - Attaché de presse
 - Directeur d'une maison d'édition
 - Documentaliste
 - Archiviste
 - Médiateur culturel
 - Critique littéraire
 - Écrivain
 - Enseignant-chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1102 : Ecriture d'ouvrages, de livres

K1601 : Gestion de l'information et de la documentation

E1105 : Coordination d'édition

E1103 : Communication

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur

En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun lien avec d'autres certifications

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accordant l'Université Lyon 2 en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<https://www.univ-lyon2.fr/>

[univ-lyon2](#)

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Ecole normale supérieure de Lyon (ENS) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Lumière Lyon 2 :

86 rue Pasteur

69635 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lyon 2 - Campus des Quais :

16/18 quai Claude Bernard

69365 Lyon cedex 07

Historique de la certification :